

# Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en Champagne-Ardenne

Ce Comité a été créé par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 pour favoriser la concertation entre les divers acteurs, afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi. Il est notamment chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques.

**En Champagne-Ardenne, ce comité a été mis en place en décembre 2002.  
Il est co-présidé par le préfet de Région et le président du Conseil régional et composé de 5 collèges :**

- 1<sup>er</sup> collège : 6 membres de l'Etat (Rectorat, DRTEFP, DRAF, DRDJS, DRDASS, DRDFE)
- 2<sup>ème</sup> collège : 6 élus de la Région
- 3<sup>ème</sup> collèges : 6 membres des organisations employeurs et consulaires (MEDEF, CGPME, UPA, FRSEA, CRA, CRCI, CMA)
- 4<sup>ème</sup> collège : 6 membres des organisations salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, FSU, UNSA)
- 5<sup>ème</sup> collège : CESR
- Membre associé : GIP ARIFOR

**Pour traiter des différentes thématiques emploi formation, le comité plénier du CCREFP a décidé de créer différentes commissions dont les objectifs sont les suivants :**

1. La commission Formation tout au long de la vie et Validation des Acquis de l'Expérience :
  - suivre la mise en place du schéma régional des formations tout au long de la vie et préparer la synthèse de l'évaluation
  - proposer et favoriser des initiatives dans le champ de la professionnalisation
  - élaborer un plan de développement de la V.A.E.
2. La commission Insertion des jeunes et apprentissage pour faire des propositions et apporter des contributions à l'élaboration d'une stratégie régionale d'accueil, de formation et d'insertion des jeunes.
3. La commission Dispositifs de formation AFPA pour suivre l'application de la convention tripartite signée le 3 septembre 2007 entre l'Etat, la Région et l'AFPA Champagne-Ardenne
4. La commission Insertion par l'activité économique pour contribuer à l'élaboration et à la définition d'une politique partagée de développement qualitatif et quantitatif des structures intervenant dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique
5. La commission Mutations économiques pour travailler dans le cadre d'une démarche prospective à la cohérence des analyses et des approches menées par les pouvoirs publics (Etat et Région) et les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de salariés) pour faire face aux mutations économiques en Champagne-Ardenne.
6. La commission Dispositif de formation initiale dans le domaine sanitaire et social pour se saisir des résultats des études, des statistiques et des résultats de l'observatoire du schéma régional pour les analyser et mener un travail prospectif.

Pour en savoir plus sur ce Comité régional : Secrétariat du CCREFP – Jean Albert NOEL – tél. 06 87 71 63 04 - [ccrefp-ca-jan@arifor.fr](mailto:ccrefp-ca-jan@arifor.fr)

Pour en savoir sur le plan national et connaître l'état des lieux des CCREFP régionaux, vous pouvez consulter [l'étude réalisée par le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie \(CNFPTLV\)](#)